

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fnte.cgt.fr

Compte-rendu CAP-C des 30 et 31 mars 2023

La CAP (Commission Administrative Paritaire) des personnels de catégorie C s'est déroulée les 30 et 31 mars 2023.

Comme nous l'évoquions dans notre déclaration liminaire, cette CAP s'est tenue sur fond de réforme des retraites et malgré le boycott décidé en intersyndicale fédérale ministérielle, en raison des dossiers individuels à traiter.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire adjoint.
- Approbation du procès-verbal du 15 février 2023 ;
- 3 demandes de sanctions de troisième groupe ;
- 1 dossier de non titularisation ;
- 5 prolongations de stages ;
- Questions diverses.

La **CGT** rappelle les difficultés des personnels de catégorie C face à l'inflation galopante en raison d'un point d'indice insuffisamment revalorisé. La **CGT** souligne, une nouvelle fois, que la perte de « pouvoir d'achat » s'élève à 24% sur la période

septembre 2000 /2023. Ce n'est pas la dernière revalorisation de 3.5%, qualifiée par l'Administration elle-même, de « coup d'épée dans l'eau » qui va pouvoir compenser les hausses incessantes et importantes des besoins primaires comme l'alimentation, l'énergie et le logement.

La **CGT** estime qu'une revalorisation du point d'indice de 10 % est loin d'être un luxe et cela est tout à fait finançable. La **CGT** a des propositions chiffrées. A regarder de plus près, la situation des 7 premiers échelons du grade C1 est alarmante. En effet, le SMIC est devenu la norme sur une durée de 9 ans (durée entre le 1^{er} et le 7^{ème} échelons). Le SMIC comme seul avenir ?

Inutile ensuite de s'interroger sur le manque d'attractivité de la Fonction Publique. La réponse est sous nos yeux.



263 Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr
Internet : fnte.cgt.fr
FB : FNTE- CGT Fédération des Travailleurs de l'État

Compte-rendu CAP-C des 30 et 31 mars 2023

Depuis les dernières élections professionnelles, les 4 CAP et la CCPU sont devenus une réalité. Cela fait plusieurs mandats que la **CGT** demande à l'Administration la prise en charge financière des élus suppléants afin qu'ils puissent participer à ces instances dans l'intérêt supérieur des agent·es et agents du Ministère qui en ont besoin.

Mme la Présidente nous a annoncé qu'à partir du 30 avril 2023 l'Administration prendra en charge le défraiement des élus suppléants.

La **CGT** est satisfaite de l'issue de cette requête datant de nombreuses années.

La **CGT** a, une nouvelle fois, rappelé les difficultés rencontrées pour accéder aux dossiers des agents concernés par la CAP. En effet, le « cloud » utilisé par le MinArm pour stocker les informations pour les CAP pose souvent soucis ne permettant pas aux élus d'y accéder. L'administration doit réfléchir pour trouver des solutions.

Dans un même temps dans un soucis d'efficacité, la **CGT** a demandé à l'Administration d'équiper les élus de SMOBI permettant ainsi l'accès à l'Intradef facilitant ainsi le travail de préparation des CAP. La DRH-MD a noté cette demande quelle comprend et estime recevable. La nature des dossiers qui arrivent en CAP-C sont toujours « sérieux » et les conséquences sont importantes, voire essentielles, sur la vie professionnelle et personnelle des agents concernés.

Nous ne rappellerons jamais assez la nécessité de contacter un représentant du personnel **CGT** le plus proche ou la Fédération (coordonnées en bas de page) le plus tôt possible. L'idéal est avant que la situation vous amène à être confronté à une CAP. Nous vous proposerons conseils, aides et accompagnements si besoin.

Prochaine CAP- C prévue le 4 Mai 2023.

Montreuil, le 18 avril 2023



DÉCLARATION LIMINAIRE



www.fnte.cgt.fr

CAP C des 30 et 31 mars 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à une décision de l'intersyndicale fédérale du ministère sur fond de réforme des retraites, il a été décidé de boycotter l'ensemble des instances avec l'Administration. Toutefois, dans l'intérêt des agentes et agents, il a été convenu de maintenir, pour le moment, nos participations aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) traitant des dossiers individuels.

En effet, comme tout le monde le sait, cela fait maintenant plusieurs semaines, que des millions de personnes expriment publiquement, mais pas seulement, leurs rejets pour cette réforme des retraites imposée par le gouvernement.

Malgré les avertissements répétés de toutes les Organisations Syndicales (OS), la chef du gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité, en passant en force à l'Assemblée Nationale avec l'article 49.3 et ce en contradiction totale avec ses propres déclarations exprimées la veille selon lesquelles l'exécutif ne l'utiliserait pas.

Rappelons, que la plus grande majorité de la population française, reste très largement opposée à cette réforme profondément injuste et nocive, d'autant plus, que ceux qui veulent l'imposer, font preuve de manquement, en étant incapable de nous l'expliquer clairement et en changeant de discours au fil des jours et des semaines.

Les arguments très largement utilisés pour justifier cette réforme sont d'ailleurs pour la plupart fallacieux, comme par exemple, une espérance de vie qui aurait tendance à s'allonger alors qu'au contraire, elle stagne, voire à tendance à diminuer en réalité, sans oublier l'espérance de vie en bonne santé qui se situe actuellement à 64 ans en France.

Il est important de rappeler une nouvelle fois, que les conclusions de la COR (Commission d'Orientation des Retraites) ne jugeait pas urgent et nécessaire de procéder à une telle réforme au vu des projections et des scénarios futurs calculés.



263 Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr
Internet : fnte.cgt.fr
FB : FNTÉ- CGT Fédération des Travailleurs de l'État

DECLARATION LIMINAIRE

CAP C des 30 et 31 mars 2023

D'ailleurs, au vu des orientations et choix budgétaires actuels, il serait légitime de se poser la question si cette réforme sera la dernière en la matière ?

Les cotisations retraites n'ont jamais été des dettes et ne doivent donc pas être inscrites sur des lignes comptables de déficit comme cela est bizarrement comptabilisé actuellement.

Pour justifier cette réforme on nous explique que les risques financiers seraient trop grands si elle n'était pas faite.

Il serait intéressant pour toutes et tous de connaître exactement la nature et l'origine des risques qui nous menaceraient ?

Notons que la Cour des Comptes exhorte à sortir définitivement des choix de la politique COVID du « quoi qu'il en coûte » ; politique qui a plombé nos comptes publics de 424 milliards d'euros sur 3 ans (source : Action des Comptes Publics) alors que l'on nous expliquait depuis des années qu'il n'y avait pas ou plus d'argent.

Dans ce climat de guerre permanent : Guerre contre COVID, en Ukraine, la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 prévoit un budget de plus de 413 milliards sur la période, contre 295 milliards d'euros sur la LPM 2019-2025 précédente, soit une augmentation du budget de 118 milliards d'euros. **Toutefois, rien de prévu pour les personnels civils.**

L'inflation galopante actuelle non régulée érode toujours plus l'équilibre financier des personnels du Ministère qui ont déjà perdu 24% de pouvoir d'achat sur la période septembre 2020/2023 lié au gel du point d'indice. La **CGT** revendique que le point d'indice soit augmenté immédiatement de 10% et cela n'est pas du tout exagéré aux vues de la situation actuelle.

Pour toutes ces problématiques, la **CGT** a des solutions et propositions chiffrées, responsables et progressistes.

Enfin, rappelons une nouvelle fois, que nous sommes passés de 47 CAP à 4 CAP et une CCPU pour les contractuels, générant bien sûr des économies d'échelles importantes pour l'Administration. Il serait donc normal, que les remboursements des frais des suppléants qui siègent actuellement en CAP soient pris en charge par l'Administration et pas par les syndicats comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Nous vous remercions de votre attention.



263 Rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr
Internet : fnte.cgt.fr
FB : FNTÉ- CGT Fédération des Travailleurs de l'État